

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **16 AOUT 2021**

fixant la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission du concours interne de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-727 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours prévus aux articles 5 et 8 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels ouverts pour le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 45 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2020 portant ouverture d'un concours interne de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant constitution du jury du concours interne de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

Les examinateurs nommés dans le cadre de l'épreuve d'admission du concours interne de lieutenant de 2^e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021, sont :

1°) Epreuve d'entretien avec le jury :

- Monsieur Alexandre ACCAD
- Monsieur Michel CAPRONNIER
- Monsieur Joachim CORREA
- Madame Audrey DELALONDE
- Madame Nathalie DUCRET
- Monsieur Albert-Paul FINART
- Madame Marion GUERIVE
- Monsieur Bruno KERMOAL
- Monsieur Jérôme KILLHERR
- Madame Dorothee MULLER
- Monsieur Alain PAUPHILET
- Monsieur Frédéric PERROLLAZ
- Monsieur Stéphane PRADEAU
- Monsieur Nicolas PRIVAT
- Monsieur Yannick PUTINO
- Monsieur Cédric SAUVAGE
- Monsieur Damien THEBAULT
- Monsieur Christophe WEIDMANN

2°) Epreuve à option de langue anglaise :

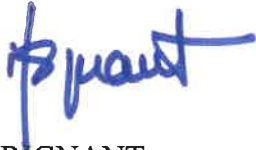
- Monsieur Gabriel LEBLANC
- Monsieur Sabrien MOSKALA
- Madame Joséphine PINTAURI
- Monsieur Stéphane RICHARD
- Monsieur Thibault ROTH

Article 2

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, **16 AOUT 2021**

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Mergnant', is written over the printed name.

I. MERIGNANT